

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Myrianne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité :

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 405.23

Lors de la séance extraordinaire du 19 juin 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement n° 405.23 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats n° 308.14 relativement aux servitudes de passage consenties par actes notariés.

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 13^e jour du mois de juillet deux-mille-vingt-trois.

Myrianne Bouchard

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h le 13 juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de juillet deux-mille-vingt-trois.

Myrianne Bouchard

Directrice générale et greffière-trésorière